

Lettre à l'attention des artisans, commerçants et industriels

Mesdames, Messieurs,

Depuis des mois, les TPE et PME alertent sur des factures d'énergie qui ont tellement augmenté qu'elles n'auront bientôt plus d'autre choix que de mettre la clé sous la porte : +300%, +500%, +1000% ! Malgré les grands discours du gouvernement sur des aides complexes, la réalité est plus sombre : 80% des boulangers n'ont pas accès au bouclier tarifaire, qui est de toute manière bien trop élevé par rapport aux prix qu'elles payaient avant. Quant aux PME : l'amortisseur d'électricité couvre moins de 20% de la facture.

Cette situation est indéfendable : l'électricité en France est produite à 80% par EDF - détenue à 96% par l'État. Le coût de production réel de l'électricité est de 70€ le MWh. Des entreprises qui ne fabriquent pas d'électricité l'achètent à 48€/MWh à EDF et la revendent 500€/ MWh à des PME ! Des dizaines de milliers d'emplois sont en jeu.

La NUPES a fait adopter une loi à l'Assemblée nationale de nationalisation d'EDF et le retour aux tarifs réglementés de l'électricité (TRVe) pour les entreprises, avec le soutien de tous les groupes parlementaires d'opposition, contre l'avis de Renaissance qui a tenté de faire de l'obstruction. Les tarifs réglementés sont aujourd'hui à 160€/MWh et devraient être encore plus bas avec le redémarrage des réacteurs.

ADOPTÉ

SOUS-AMENDEMENT

N° CF46

de Mme Dufour [et plusieurs de ses collègues](#)

à l'amendement n° CF28 de M. Philippe Brun
APRÈS L'ARTICLE 3

Compléter le I. par un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« 3° à titre exceptionnel pour une période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, aux consommateurs finals non domestiques qui emploient moins de 4 999 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 1,5 milliard d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 2 milliards d'euros. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

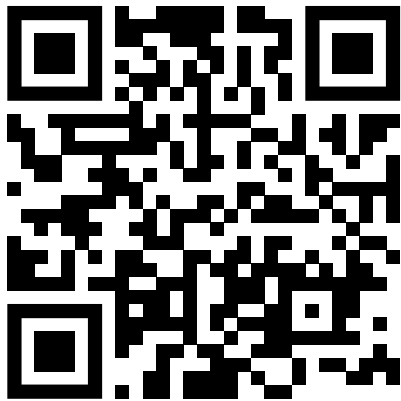
Par cet amendement de repli, le groupe LFI-NUPES souhaite à minima garantir l'accès de tous les TPE, PME et ETI aux tarifs réglementés de vente d'électricité pour l'année 2023 afin de les protéger à court terme de la crise de l'énergie. Nous proposons par ailleurs par d'autres amendements de pérenniser l'accès de tous, consommateurs domestiques, non domestiques ou collectivités territoriales aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Les sénateurs LR - qui ont la majorité au Sénat - ont refusé le retour au TRVe pour les PME, préférant les règles absurdes du marché européen.

La loi sera examinée en 2nde lecture **le 4 mai prochain à l'Assemblée nationale** : il faut convaincre les députés LR et Renaissance de voter pour le retour aux tarifs réglementés pour les TPE et les PME.

Mobilisez-vous, écrivez aux députés de votre département, identifiez-les sur les réseaux sociaux, appelez leur bureau.

Un outil automatique d'envoi de mails à vos députés et d'interpellation des ministres sur les réseaux sociaux a été mis en place, scannez ce QR code pour l'utiliser (ou vous rendre sur le site www.nos-pme-disjonctent.fr) :



Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs,
nos sincères salutations.

La France insoumise
Membre de la NUPES